

FOSSE ADAMS

DESCRIPTION

- Endroit : Bras nord inférieur de la Petite rivière Miramichi Sud-Ouest
- Type de section : eaux de la Couronne réservées à la pêche ordinaire
- Longueur de la section : 8 kilomètres
- Nombre de fosses ayant reçu un nom : 13
- Largeur de la rivière : de 6 à 18 mètres
- Fond de la rivière : roches, blocs rocheux
- Renseignements supplémentaires: le canotage n'est pas conseillé; rapides, courant rapide, blocs rocheux volumineux. Les sentiers de VTT et de promenade sont accidentés et ne sont pas recommandés aux personnes âgées. L'emploi d'un VTT est recommandé pour sentier d'accès de camp.

ACCÈS (Voyez des nombres qui correspondent sur la carte)

NOTE : L'accès à certaine section de pêche pourrait nécessiter l'emploi d'un véhicule à quatre roues motrices.

- 1. De Sunny Corner, voyagez 2,2 km à la direction nord sur la Route 425 jusqu'au pont Johnson (rivière Miramichi Nord-Ouest). Tournez à gauche.
- 2. Du pont Johnson, voyagez 1,5 km à la direction ouest jusqu'au chemin Mullin Stream. Tournez à droite.
- 3. Sur le chemin Mullin Stream, voyagez 2,2 km. Tournez à gauche à l'embranchement à l'intérieur du chemin Mullin Stream.
- 4. Après l'embranchement à l'intérieur du chemin Mullin Stream, voyagez 19,6 km. Franchissez le ruisseau Mullin.
- 5. Après passage du ruisseau Mullin, voyagez 1,5 km. Empruntez la gauche à l'embranchement à l'intérieur du chemin Mullin Stream.
- 6. Après l'embranchement à l'intérieur du chemin Mullin Stream, voyagez 4,9 km. Franchissez le bras nord du ruisseau Mullin.
- 7. Du bras nord du ruisseau Mullin, voyagez 15,4 km. Empruntez la droite à l'embranchement du chemin Mullin Stream à environ 0,6 km après la décharge du lac Guagus.
- 8. De l'embranchement du chemin Mullin Stream (à environ 0,6 km après la décharge du lac Guagus), voyagez 2,6 km. Tourner à gauche pour emprunter le chemin du camp Adams. Ce chemin convient aux camions 4x4.
- 9. Sur le chemin du camp Adams, voyagez 0,7 km jusqu'au stationnement du camp Adams.

HÉBERGEMENT

- Camp: peut accueillir quatre (4) personnes.
- Lits: quatre (4) lits simples avec matelas.
- Commodités: poêle à bois, table, évier, bancs, balai, vadrouille et toilettes extérieures.
- Eau : pas d'eau courante. Les pêcheurs doivent apporter leur propre eau potable.
- Équipé pour l'usage d'une génératrice.
- Autres précisions : le pêcheur est responsable d'apporter tout article qui n'a pas été énuméré ci-dessus.

- Le bois de chauffage n'est pas fourni. Il est recommandé que seul le bois de chauffage séché au four soit apporté à la section des eaux de la Couronne réservées en raison du risque de propagation d'insectes envahissants et de maladies. Si vous utilisez du bois de chauffage qui n'a pas été séché au four, achetez-le localement (le plus près possible de votre destination), brûlez tout sur place et ne ramenez pas le bois de chauffage restant.
- Chaque pêcheur est responsable de rapporter ses déchets. Il est strictement interdit de laisser des déchets sur les lieux.

RÈGLEMENTS

- Pour obtenir des renseignements courant sur les mesures de conservation du saumon comme les exigences de pêche avec remise à l'eau, veuillez consulter le site Web de Pêches et Océans Canada.
- Les réglementations générales de la pêche au Nouveau-Brunswick sont en vigueur. Consultez le livre *Pêche* pour plus de renseignements.